

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019



Date de convocation : 05/12/2019
Date d'affichage : 05/12/2019

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 12 décembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, Adjoint,
C.CRETE – Y.LE HIR- O.CHARTON – H.DANJOU - T.NEYT- P.DERLY- J.MAZUEL
(arrivée à 21h)
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : M.ROSSET - V. LE GALL

Hervé DANJOU a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2019.

M. le Maire fait le point sur la situation budgétaire en cette fin d'année.
La section de fonctionnement dégagerait un excédent cumulé sur l'exercice de 135 180 € et en section d'investissement un excédent cumulé de 180 065 €. M. le Maire précise que ces chiffres sont provisoires dans l'attente des recettes définitives de décembre et de la fourniture du compte de gestion par la trésorerie.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 :

M. le Maire informe que suite aux travaux de remplacement du linteau de la porte d'accès à la sacristie il a été constaté un écartement des murs. Un chaînage est donc nécessaire pour consolider la structure. Un devis a été établi par l'entreprise LEPINE.

D'autre part, suite au choix de l'entreprise pour le marché de restauration des vitraux par la commission d'appel d'offres, il convient de prévoir un budget supplémentaire de 5 000 € ; Enfin, afin d'équilibrer le chapitre 012 charges du personnel, il convient de prévoir un virement de crédits de 40 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante (virement de crédits):

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
Compte 615221	- 40 €
Compte 6411	+ 40 €

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement	
Compte 2315 (op. non affectées)	- 12 900 €
Compte 21318 (op.10141)	+ 7 900 €
Compte 2188 (op. 10131)	+ 5 000 €

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire informe le conseil qu'un recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Il sera réalisé par notre employée communale, Mme Delphine LIMARE.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide une rémunération de 700 € brut.

ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE SENTE RUE DE LA GROUTE :

M. le maire informe que lors de la réunion cantonale du SIEGE il a été retenu le remplacement d'un lampadaire sente rue de la Groute pour un montant total de 2 000 € et une part communale de 333,33 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces travaux.

Concernant la rue du jeu de battoir, les travaux sont prévus sur la liste complémentaire. Si le budget du SIEGE le permet, ils pourront être réalisés en 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CLASSE DE CM2 POUR LA CLASSE RANDONNEE MONTAGNE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Rodrigues, directrice de l'école de Noyers, sollicitant la commune pour une subvention pour la classe randonnée à Pralognan la Vanoise qui se déroulera du 8 au 18 juin 2020. Vu le reste à charge de 1 000 € pour l'école ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention de 200 € qui sera versée sur le budget primitif 2020.

RETRAIT DE LA COMMUNE DES ANDELYS DU SYNDICAT DE L'AERODROME DE GISORS-ETREPAGNY :

M. LE HIR expose la demande de retrait de la ville des Andelys du syndicat de l'aérodrome, formulée par délibération en date du 20 mars 2019 motivée par l'absence d'intérêt à continuer le partenariat et par une réduction des dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la commune des Andelys du syndicat de l'aérodrome :

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND :

M. LE HIR informe que le syndicat des eaux a modifié ces statuts par délibération du 30 septembre 2019,

Considérant l'intégration des communes au sein de SNA 27 qui a la compétence « eau potable » et le retrait partiel des hameaux de la ville des Andelys,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la modification statutaire du SIEVN.

RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

M. LE HIR donne lecture d'informations synthétiques sur le rapport de la qualité de l'eau.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

M. le Maire donne lecture des informations principales du rapport 2018 et donne quelques éléments sur les perspectives 2020 sur le développement économique, sur la création d'une aire de camping-car, sur l'aménagement d'une médiathèque, sur la création d'une maison France services à Gisors, sur l'amélioration du centre aquatique et sur le développement de la fibre optique.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fibre optique : les opérateurs nationaux arrivent sur le marché, ils seront tous présents avant la fin 2020.
- Fleurissement : le conseil départemental a attribué à la commune un prix d'honneur et a confirmé la 2^{ème} fleur.
- Conseil municipal : prochaine réunion le 27 février 2020 si l'ordre du jour le justifie.

La séance a été levée à 22h20.